

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3409

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Meyzieu

objet : Eaux pluviales - Bassin de rétention le Villardier - Individualisation complémentaire d'autorisation de

programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

eau

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3409

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commune (s): Meyzieu

objet : Eaux pluviales - Bassin de rétention le Villardier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

eau

Le Conseil.

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Le secteur Villardier/Peyssilieu situé sur la Commune de Meyzieu (partie sud-ouest) présente des zones urbanisées (lotissements) et des zones agricoles dont une partie est ouverte à l'urbanisation. Cette zone couvre un bassin versant de 215 ha. Depuis plusieurs années, des inondations locales et des débordements du réseau sont signalés au niveau des lieux-dits Villardier et Mathiolan.

Ce secteur est desservi par un réseau séparatif. Les exutoires du réseau pluvial sont des puits d'infiltration et le bassin du Carreau.

Une étude sur le ruissellement agricole en 2009, puis un diagnostic, réalisé par le service études de la direction de l'eau en 2010-2011, ont montré que le ruissellement agricole est une des causes principales des inondations. Par ailleurs, les puits, souvent peu accessibles, se situent dans des terrains peu favorables à l'infiltration. Enfin, le réseau pluvial est en mauvais état et sous dimensionné.

D'autre part, il est à craindre que l'urbanisation et l'imperméabilisation des zones actuellement naturelles n'accentuent les désordres observés.

Plusieurs solutions pour restructurer le réseau pluvial existant et créer de nouveaux bassins de rétention et d'infiltration dans des zones adéquates ont donc été proposées. Ces solutions permettent toutes de résoudre les dysfonctionnements actuels et de répondre aux besoins d'aménagements futurs. Elles sont également conformes aux exigences réglementaires locales (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux -SDAGE, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux -SAGE), etc.).

II - Description du projet

1° - La solution retenue

La solution est la suivante :

- création de 2 fossés de captage des eaux de ruissellement agricole à l'amont du bassin de Villardier,
- création d'un bassin de rétention sur le secteur du Villardier pour récupérer les eaux de ruissellement agricole et des futures zones urbanisées,
- création et renforcement du réseau d'eaux pluviales sur 1 250 m (chemin du Villardier, rue Chantalouette et rue Rambion).
- création de 2 bassins de rétention et d'un bassin d'infiltration sur le secteur de Peyssilieu (seule zone perméable) pour gérer les eaux de ruissellement agricole et des futures zones urbanisées.

2° - Le bassin du Villardier

Le bassin sera construit sur une parcelle propriété de la Métropole de Lyon. En revanche, les bassins de Peyssilieu nécessitent une opération foncière pour l'achat de parcelles à Alliade habitat et à un propriétaire privé.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 4 779 080 €TTC, en dépenses, à la charge du budget principal.

Les opérations foncières sont en phase de finalisation avant lancement des travaux, les coûts estimés lors de la présentation du projet phase PRO ne suffisent pas à l'achat de l'ensemble des parcelles nécessaires au programme des travaux.

L'augmentation de l'enveloppe financera l'achat d'une part, de surface complémentaire sur la zone des bassins Peyssilieu nécessitant une provision complémentaire de 265 000 €TTC et d'autre part, des terrains nécessaires à l'implantation des fossés à l'amont du bassin Villardier afin de permettre le captage des eaux de ruissellement agricole à hauteur de 105 000 €TTC.

Le projet entraîne une augmentation des coûts d'exploitation du fait de la nécessité d'entretenir les canalisations, ainsi que les espaces verts créés dans le cadre de la mise en place des bassins ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve les travaux de création de bassins de rétention pour protéger des inondations les quartiers Villardier et Peyssilieu à Meyzieu.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 370 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P21O5459, en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 779 080 €TTC au budget principal en raison des individualisations partielles de 12 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme études de la direction au développement urbain et au cadre de vie (DDUCV), de 3 780 000 €TTC à partir de l'autorisation de programme travaux et de 617 080 €TTC à partir de l'autorisation de programme foncier.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.